



**PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ACADIE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**DEVANT LE COMITÉ PERMANENT  
SUR LES SOINS DE SANTÉ**

**LE 14 SEPTEMBRE 2011**

**CAMPBELLTON**

Mesdames, Messieurs,

**Je veux tout d'abord vous remercier de nous recevoir aujourd'hui, dans le cadre de la dernière journée de vos audiences publiques sur le *Document de travail sur la gouvernance des régies régionales de la santé*. Il s'agit d'un sujet qui touche au cœur même des préoccupations de la collectivité acadienne et francophone de la province.**

**Je profite de l'occasion pour vous rappeler la mission et les objectifs de la Société de l'Acadie Nouveau-Brunswick (SANB), organisme que j'ai le privilège de présider depuis plus de trois ans. La SANB est la structure de représentation politique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Elle est vouée à la défense et à la promotion des droits et des intérêts de la communauté acadienne de la province.**

**L'organisme œuvre tant au niveau provincial que local. Elle veille à ce que les droits des Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick soient respectés, pour que les régions acadiennes se développent et pour que soit reconnue la spécificité acadienne. La participation et la mobilisation citoyenne sont aussi au cœur la SANB. Ces concepts visent à placer les citoyens au centre de l'action en mettant à leur disposition des espaces où ils peuvent exprimer leurs besoins, leurs préoccupations, leurs intérêts et leurs valeurs. Ils offrent également la possibilité de participer à la mise en œuvre du développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.**

**La reconnaissance d'une société acadienne distincte, le maintien et la création d'institutions francophones homogènes et parallèles, la valorisation du français face à l'assimilation grandissante, le maintien des acquis dans le contexte des restructurations des gouvernements représentent une partie de l'action de la SANB. Le dossier linguistique, notamment dans les secteurs de la santé et de la dualité de la maternelle au postsecondaire, le droit de travailler dans l'une ou l'autre langue officielle dans la fonction publique, l'aménagement du français dans la sphère publique et le développement régional, est au centre des préoccupations de l'organisme.**

**Depuis plus de 20 ans, le dossier de la santé en français a fait l'objet au sein de notre organisation d'une attention plus que particulière. On a qu'à penser aux rapports de Jean-Bernard Robichaud, de Léandre Desjardins, de notre accompagnement du groupe Égalité santé en français dans la poursuite judiciaire contre le gouvernement Graham... Tous ces efforts visaient à garantir à la communauté acadienne sa gouvernance d'une organisation homogène de santé en français.**

**La SANB compte 20 000 membres répartis dans toutes les régions de la province. Comme vous voyez, la SANB a un intérêt marqué pour s'assurer que les Acadiens et les francophones du Nouveau-Brunswick aient accès à des soins de santé de qualité dans leur langue et, tout aussi important, qu'ils en aient une gestion communautaire, telle que le confirme les lois provinciales et fédérales.**

## **DÉLIMITATIONS TERRITORIALES**

**Depuis 2008, le nombre de régies régionales de la santé est passé de huit (8) à deux (2). Les limites actuelles ne semblent pas avoir été perçues négativement par l'ensemble de la population et c'est pourquoi nous ne nous y opposons pas. Toutefois, comme vous le verrez un peu plus loin (limites territoriales), nous désirons y ajouter une particularité en ce qui a trait aux trois centres urbains en situation minoritaire pour les francophones.**

## **ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CA**

**Au niveau de l'élection des membres des conseils d'administrations des régies régionales de la santé, la SANB est heureuse que le présent gouvernement ait décidé de revenir sur la décision de son prédécesseur et de permettre aux Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises de pouvoir élire un certain nombre de leurs représentants, tel qu'il a été prévu dans la *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*.**

**Des 15 membres des conseils d'administration qui sont prévus, huit (8) seront élus selon la Loi, alors que sept (7) seront désignés par la Ministre.**

**Or, la SANB voudrait que les deux tiers (2\ 3), soit neuf (9) membres, soit élus par leurs pairs. Cela aurait l'avantage d'assurer une majorité plus forte et représentative des élus au sein des conseils d'administration. La gestion communautaire par des élus pour le bien de l'ensemble de la population.**

**En ce qui a trait aux personnes désignées par la Ministre, nous proposons que les huit (8) membres élus soient consultés par la Ministre. Qui plus est, les membres élus devraient approuver chacun (un à la fois) des membres désignés, dans le cadre de votes en séance ordinaire du conseil d'administration.**

**Par ailleurs, à des fins de reddition de comptes, et pour encourager et respecter la participation citoyenne, nous suggérons que les élus soient obligés de tenir deux réunions publiques par année (une au printemps, l'autre à l'automne) dans chacune de leur région respective, afin de faire un rapport sur ce qui se passe à la Régie les concernant, et aussi pour recevoir les doléances des citoyens et citoyennes de leur région.**

## **LIMITES ÉLECTORALES**

**Pour ce qui est de la représentation de l'ensemble de notre communauté dans une organisation homogène de santé en français, nous avons toujours privilégié une représentation de l'ensemble des Acadiens et francophones de notre communauté. À regret, nous enregistrons le fait que les Acadiens et francophones vivant dans les situations les plus minoritaires au Nouveau-Brunswick revendiquent de loger au sein de la Régie anglophone de santé Horizon. On est prêts à respecter ce choix démocratique, mais on se doit de le déplorer. Une telle action a comme conséquence d'affaiblir le mouvement acadien vers plus d'institutions homogènes en français. Nous souhaitons que des ajustements soient possibles à l'avenir afin de corriger cette situation. Nous ne pouvons nous empêcher de faire une comparaison avec le monde scolaire : nous**

avons le sentiment qu'en optant pour la Régie Horizon, c'est comme s'ils avaient opté pour des Commissions scolaires anglophones pour gérer leurs écoles françaises. Cette comparaison est peut-être boiteuse, mais pousse à la réflexion.

Nous sommes convaincus qu'une pleine régie francophone de santé saurait négocier de Régie à Régie, de communauté à communauté afin d'assurer le développement et l'amélioration des services de santé pour ces gens.

Pour ce qui est des limites électorales, nous favorisons l'*Option 2* : *Combiner les circonscriptions provinciales actuelles afin de créer huit districts électoraux pour les régies régionales de la santé*, ou plutôt, pour être conséquent avec notre position antérieure, neuf (9) districts électoraux pour les régies régionales de la santé. Pour être logique avec ce qu'on vient de dire plus haut, et pour être bon joueur, nous proposons d'offrir le neuvième siège à pourvoir à un représentant pour les trois grandes régions en situation minoritaire dans les centres urbains de Miramichi, de Fredericton et de Saint-Jean. S'il devait justement y avoir de nouveaux aménagements structurels à l'avenir, la présence de cette représentation pourrait faciliter la transition.

Tout comme le village de Belledune, en plein cœur de la Régie Vitalité, est sous l'autorité de la Régie Horizon, nous croyons que les trois centres scolaires communautaires peuvent se retrouver sous le leadership de la régie francophone.

**L'un des éléments les plus importants, sinon le plus important, c'est de respecter les communautés d'intérêts, c'est-à-dire que des régions homogènes francophones ne se retrouvent pas dans des districts à fortes densités anglophones, mise à part les trois (3) centres urbains ci-haut mentionnés.**

**Nous croyons que le nouveau système de gestion communautaire et homogène en santé serait mieux servi si une personne vote dans la division électorale où elle réside, ce qui est essentiel, selon nous, pour une administration plus efficace qui tient compte des intérêts locaux et régionaux mais pour le bien de l'ensemble de la régie.**

**En terminant, je profite de l'occasion pour vous faire connaître nos préoccupations quant à l'adoption, en juin dernier, de la Loi 45, qui selon nous, soulève de nombreuses questions. En effet, cette Loi semble conférer des pouvoirs accrus à la ministre de la Santé, notamment, en ce qui à trait au choix de la direction générale des deux régies régionales de la santé. Cela veut-il dire que la direction générale relève de la Ministre et non pas du conseil d'administration? Si cela est le cas, nous y voyons une diminution du pouvoir de gestion communautaire. En fait, le gouvernement semble donner d'une main (élection) et reprendre de l'autre, ce qui s'avère être qu'une demi-victoire pour la démocratie.**

**Je tiens à remercier sincèrement les membres du Comité pour nous avoir permis de nous exprimer sur un enjeu crucial de notre système de santé.**

**Je suis disposé à répondre aux questions des membres du comité.**

**Le président,**

**Jean-Marie Nadeau**